

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 069 : ATEC – APPROBATION CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2013-093 portant adhésion à l'agence technique départementale

Vu la proposition de convention d'adhésion à l'agence technique départementale

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a décidé, dans un premier temps, d'adhérer aux domaines des bâtiments et espaces publics ainsi que de l'informatique proposés par l'Agence Technique Départementale (ATEC 87) et que, dans un second temps, ces deux missions ont été complétées par celle relative à la voirie par délibération 2013-093 du 10 juillet 2013.

Monsieur le Président expose que l'ATEC 87 a envoyé par courrier, reçu en date du 28 janvier 2014, une convention d'adhésion, à approuver, qui détermine la nature des missions confiées par la Communauté de Communes de Noblat à l'ATEC ainsi que les modalités d'intervention et conditions de réalisation.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la proposition de convention transmise par l'ATEC 87 annexée à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ATEC - APPROBATION CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE
TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

**Date de transmission de
l'acte :** 19/03/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 19/03/2014

Numéro de l'acte : 2014-069 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-069-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite